



PLAINTE N° : 21-23-0048

Simon Babin c. Claudia Allaire

Date d'audience:	30 avril et 1er mai 2024
Lieu :	À distance via la plateforme TEAMS
Heure :	9 h 30
Procureure pour la plaignante:	M ^e Anne-Marie Jutras
Procureur pour l'intimée :	L'intimée se représente seule
Étape :	Audience sur culpabilité
Nature de la plainte :	Au GMF Roger Laberge à Châteauguay, aurait consulté sans autorisation et sans justification professionnelle le Dossier Santé Québec du patient S.M.
Le Conseil de discipline :	M ^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente Mme Marie-Hélène Ouellet, inf. aux., membre M. Vahidin Délic, inf. aux., membre